



santésuisse

Ausbildung

Formation

---

## Notice concernant l'annuaire de santésuisse

Les annotations et marquages suivants sont autorisés dans l'annuaire que vous utiliserez pendant l'examen:

- Cavaliers avec les titres ou les désignations figurant dans le texte.
- Passages de textes soulignés ou mis en évidence à l'aide de marqueurs de couleur.
- Notes manuscrites se présentant sous la forme de chiffres et termes/d'expressions en ce qui concerne le contenu de la page.
- LCA: abréviations I (impératif) ou SI (semi-impératif) à côté des articles 97 et 98 LCA.  
Attention: seule l'abréviation est autorisée.
- Renvois manuscrits à d'autres lois, articles, ordonnances, etc. dans l'annuaire.

Cette liste est exhaustive. Les autres documents nécessaires pour la résolution des exercices seront remis par la direction des examens.